

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 16 juin 2025 A 20 HEURES 30**



**Délibération n° 2025 06 16-05- ASSOCIATION - Subvention saison 2024-2025 relative au fonctionnement du théâtre « Le Griffon » - versement du solde**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 03/06/2025
En exercice :	<b>33</b>	
Présents :	<b>26</b>	Affichage de la convocation : 10/06/2025
Pouvoirs :	<b>6</b>	
Votants :	<b>32</b>	Affichage du compte rendu : 17/06/2025
<b>Présents :</b> Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Chantal ROCHE, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
<b>Absents ayant remis pouvoir :</b>		
Mme Yolande CHAREYRE donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET M Jean Pierre NEMOZ donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD M Roland BADOIL donne pouvoir à Mme Brigitte REGIS MOREAU M Christian NEUVILLE donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN		
<b>Absents ou excusés :</b>		
Mme Chantal BERTHILLON		

Mme Béatrice DUMORTIER est élue Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Par délibération du 16 septembre 2024, le conseil municipal a renouvelé pour la période 2024-2027 la mise à disposition du Théâtre Griffon à la MJC et définit les objectifs et moyens mis en œuvre pour l'organisation d'une saison culturelle.

Aux termes de cette convention, la commune octroie une subvention de fonctionnement à la MJC faisant l'objet de deux versements :

- Un premier versement couvrant la totalité des charges relatives à la publicité, aux publications et aux relations publiques prévues au budget prévisionnel pour la nouvelle saison culturelle et 40 % des autres charges.
- Un second versement couvrant 60 % des charges restantes prévues au budget prévisionnel.

**Pour la saison 2024-2025**, le nombre de spectacles sera de 10.

La participation demandée est de : 43 150,00€

Cette subvention a fait l'objet d'un premier versement d'un montant de 20 951,80 €

100 % des charges "publicité, publications et relations publiques"	2023,00 €
40 % des autres charges, soit [(43 150 € - 2 023 € = 41 127 € × 0,40)]	16 450,80 €
<b>Solde de la subvention 2024-2025</b> soit (41 127 € × 0,60)	<b>24 676,20 €</b>
Déficit résultat saison 2023-2024	2 478,00 €

Il est proposé au conseil d'autoriser le versement du solde de la subvention pour un montant de **24 676,20 €**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :**

**3 Abstentions  
29 suffrages exprimés :  
29 voix Pour  
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

**DÉCIDE** du versement du solde de la subvention pour la saison 2024-2025 pour un montant de 24 676,20€.

**DIT QUE** cette subvention sera mandatée au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du budget primitif de l'exercice 2025, régulièrement approvisionné.

Rendue exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le

20.06.25  
et de la publication en mairie le

20.06.25  
La secrétaire  
Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme  
Au registre des délibérations  
Le Maire  
Daniel JULLIEN

